

DROM France : définition, carte et territoires à connaître

Définir, localiser et distinguer les DROM — Corrigé

Durée indicative : **45 min**

Prénom :

Corrigé détaillé

Exercice 1 — Maîtriser la définition des DROM

- Le sigle DROM signifie « départements et régions d'outre-mer ». Il désigne des territoires français situés hors de la France métropolitaine.
- Les DROM sont français car ils appartiennent pleinement à la République française. Leur éloignement géographique ne remet pas en cause leur appartenance politique et administrative à la France.
- L'ancien terme DOM signifiait seulement « départements d'outre-mer ». Le terme DROM est plus précis car il met aussi en avant la dimension régionale de ces territoires ou des compétences proches.

Exercice 2 — Localiser les cinq DROM

- La Guadeloupe et la Martinique se situent dans les Caraïbes. La Guyane se situe en Amérique du Sud. La Réunion et Mayotte se situent dans l'océan Indien.
- La Guyane n'est pas une île : c'est un territoire situé sur le continent sud-américain.
- Les DROM montrent que le territoire français est présent à l'échelle mondiale car ils sont dispersés loin de la métropole, dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et dans l'océan Indien.

Exercice 3 — Analyser un document cartographique décrit

- Les deux DROM situés dans les Caraïbes sont la Guadeloupe et la Martinique.
- Le DROM situé sur le continent sud-américain est la Guyane.
- Les deux DROM situés dans l'océan Indien sont La Réunion et Mayotte.
- Cette carte permet de comprendre que le territoire français ne se limite pas à la métropole européenne. Il comprend aussi des territoires ultramarins éloignés, ce qui donne à la France une présence dans plusieurs régions du monde.

Exercice 4 — DROM, COM et TOM : éviter les confusions

- L'expression « DOM-TOM » est moins précise aujourd'hui car elle correspond à un ancien usage et ne rend pas compte de la diversité actuelle des statuts des territoires ultramarins français.
- Il ne faut pas confondre DROM et COM car les DROM ont le statut de départements et régions d'outre-mer, tandis que les COM sont des collectivités d'outre-mer avec un statut différent. Tous les territoires ultramarins français n'ont donc pas le même cadre administratif.
- Les DROM sont les départements et régions d'outre-mer français. Ils sont au nombre de cinq : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Ils sont situés loin de la France métropolitaine, dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et dans l'océan Indien. Ils appartiennent pleinement à la République française et font partie de l'Union européenne. Ils présentent aussi des enjeux particuliers liés à l'éloignement, à l'insularité ou aux inégalités.